



LES ÉGLISES SONT-ELLES CRÉDIBLES ?

TEXTE CHRISTIAN KRIEGER, pasteur réformé, président de la Fédération protestante de France

Nos sociétés sécularisées ne font pas grand crédit aux Églises pour défendre les libertés. Elles sont souvent perçues comme conservatrices, donc plutôt opposées aux nouveaux droits accompagnant l'évolution des mœurs. Leur plaidoyer pour la liberté de conscience est ainsi perçu comme une revendication « pro domo », et non comme l'expression d'une vision de la société.

28 **C'**est oublier un peu rapidement que le protestantisme, dans son essence même, est porteur de la revendication de la liberté de conscience, sur laquelle s'érige toute pensée en faveur des droits individuels et des libertés civiles. Certes, pour Martin Luther, il s'agissait d'une conscience captive de l'Écriture, mais il revendiquait pour chacun le droit de lire et d'interpréter la Bible.

UN CONTEXTE DE CRISE

La crédibilité des Églises dans la défense des droits humains se complexifie encore lorsque leurs ministres ou dignitaires sont eux-mêmes auteurs d'abus et que des mécanismes visant à préserver l'image institutionnelle l'emportent sur le droit. Les révélations de l'ampleur des violences sexuelles perpétrées par des prêtres ou des dignitaires de l'Église catholique ont plongé cette dernière dans sa plus grave crise depuis la Réforme et ont ébranlé sa crédibilité au sein de la société française. C'est dans ce contexte que se pose aujourd'hui la question de la crédibilité des Églises. L'assemblée générale de la Fédération protestante de France des 28 et 29 janvier 2023 a – sur la base d'un rapport sur les violences spirituelles et sexuelles dans le protestantisme, édité par la commission Éthique et Société – engagé la Fédération à intensifier sa lutte contre ce fléau. Quatre éléments soutiennent la crédibilité de cette démarche.

ÉCOUTER, ADMETTRE, NOMMER

Premièrement, la parole des victimes est essentielle à la lutte contre les violences sexuelles. L'affaire Harvey Weinstein et la vague #MeToo ont libéré la parole des victimes. Parce que



cette parole touchant à l'intime demeure difficile à énoncer, il est fondamental de l'accueillir avec empathie et respect. Accorder une primauté à la parole des victimes et en confier l'écoute à des tiers indépendants de l'institution sont des principes incontournables pour contribuer à libérer la parole et déjouer le protectionnisme institutionnel.

Deuxièmement, la vérité et la transparence sont nécessaires à toute crédibilité. On ne peut lutter contre les abus sexuels sans respecter ces principes. La commission Éthique et Société de la Fédération protestante de France (FPF) a voulu fonder son rapport sur des faits. L'enquête menée auprès des membres

de la Fédération n'ayant pas restitué un matériau suffisamment significatif, le choix a été fait d'ouvrir le rapport avec quatre témoignages. Ces exemples illustrent comment la dimension religieuse est un instrument de l'emprise exercée sur les victimes (*lire aussi p. 16 et p. 20-21*). Ils donnent à comprendre qu'on ne saurait réduire les abus ou violences sexuelles perpétrés en milieu ecclésial à un simple fléau sociétal. Avec ces témoignages, le rapport contribue à une réelle prise de conscience.

ANALYSER LES MÉCANISMES PARTICULIERS AU MILIEU RELIGIEUX

Troisièmement, parce que des mécanismes particuliers opèrent en milieu religieux, il est nécessaire de les analyser afin de mieux identifier les recommandations pour une action préventive. La commission Éthique et Société part du constat que, dans le rapport à l'autorité spirituelle, il existe une irréductible asymétrie. L'accompagnement spirituel



La Fédération protestante de France a publié un rapport sur les violences spirituelles et sexuelles dans le protestantisme. Elle s'appuie sur celui-ci pour identifier, nommer et lutter contre ces violences et les abus de pouvoir.

conjuguer ce risque, le Conseil presbytéral, lieu de régulation collégiale de la vie d'une église locale, doit assumer sa position vis-à-vis du pasteur. Il constitue un atout dans la lutte contre les violences spirituelles et sexuelles. Sa vigilance doit discerner les personnes développant un comportement de toute-puissance susceptible de faire subir à autrui des violences spirituelles.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

29 Quatrièmement, il n'y a pas de crédibilité sans action concrète. Les paroles, fussent-elles prophétiques, ne suffisent pas. Pour être crédibles, elles doivent s'incarner. Dans sa lutte contre les violences sexuelles, le protestantisme doit dépasser le déclaratif et engager l'action. La FPF travaille en ce sens à trois projets : mener une action de sensibilisation sur les violences sexuelles auprès de ses membres, en proposant des formations pour mieux appréhender leur réalité, le développement de mesures préventives et la promotion de bonnes pratiques d'accompagnement des victimes ; élaborer et proposer à ses membres un code de déontologie pour les ministres ; mettre en place un numéro d'appel pour victimes de violences sexuelles afin de leur prodiguer un accueil, une première écoute, du conseil, et encourager ou accompagner le dépôt de plainte. Mais une telle plateforme d'appel peut-elle être crédible si la parole accueillie

suppose une profonde confiance et la reconnaissance d'une autorité. Or, l'accompagnateur peut abuser de cette position d'autorité reconnue, développer une emprise et prendre le pouvoir sur une personne ou sur une communauté, diriger les consciences, abuser des biens ou des corps.

Cet abus d'autorité peut prendre différentes formes : incarnation charismatique de la fonction pastorale, exercice autoritaire du ministère... Le rapport de la Fédération situe cet abus de pouvoir dans l'ensemble plus vaste des violences spirituelles, l'associant aux enfermements irrespectueux de la personne que la parole de l'autorité spirituelle peut occasionner. Pour

n'aboutit à aucune mesure ? N'est-il pas nécessaire qu'en cas de dépôt de plainte contre un pasteur, l'Église prononce sa suspension à titre conservatoire de l'exercice de ses fonctions ? Cette mesure fait débat au sein de la Fédération protestante de France. L'organisation des finances et celle de l'autorité décisionnaire la rendent difficilement envisageable. Il en va pourtant de la crédibilité du dispositif. La recommandation votée par l'assemblée générale de la FPF fixe un cap. Le protestantisme français est engagé dans une lutte contre les violences sexuelles. Malgré les difficultés à surmonter, sa mobilisation collective sera un gage supplémentaire de crédibilité. ♦